

FICHE de DONNÉES de SÉCURITÉ :

PROPANE COMMERCIAL	BUTANE COMMERCIAL	LPG
--------------------	-------------------	-----

1 & 2. Identification de la Substance et de la Société / Composition et Information relative aux Composants.

Substance	Propane Commercial	Butane Commercial	LPG - Gaz Carburant
Formule	C3H8	C4H10	Mélange C3H8 et C4H10
N° CAS	74-98-6	106-97-8	
N° EINECS	200-827-9	203-448-7	
N° UE	601-003-00-5	601-004-00-0	
Utilisation	Combustible	Combustible	Carburant
Substance principale	Propane	Butane	Propane et Butane

3. Risques.

Gaz liquéfié extrêmement inflammable. Plus lourd que l'air. En cas d'inhalation de vapeur, peut provoquer des étourdissements, des maux de tête, des envies de vomir.

Par grande concentration, peut produire l'asphyxie par un manque d'oxygène.

Le contact avec la peau et/ou les yeux peut causer de graves brûlures par le froid. Des brûlures par le froid ou le chaud sont comparables.

4. Premiers soins.

En cas d'inhalation : transporter la victime à l'air frais.

En cas de contact avec le liquide: placer la victime dans un lieu chauffé et lui retirer lentement ses vêtements.

En cas de contact avec la peau : rincer abondamment avec de l'eau.

5. Mesures de lutte contre l'incendie.

Important: essayer d'interrompre l'arrivée de gaz. Arroser les citernes et les bouteilles avec de l'eau.

6. Mesures en cas de dispersion accidentelle.

Fermer l'arrivée de gaz. Veiller à une ventilation naturelle. Disperser si possible le nuage de gaz à l'aide d'une vaporisation d'eau. Eloigner éventuellement les sources d'ignition.

7. Manipulation et stockage.

Ces gaz sont stockés liquides sous pression et doivent être stockés dans des récipients prévus à cet usage en des lieux bien ventilés. Les réservoirs doivent être reliés à la terre.

Manipulation : utiliser uniquement les accessoires prévus à cet usage. (robinets, flexibles, détendeurs,...)

8. Mesures en cas d'exposition / Protection personnelle.

Lorsqu'un contact avec le liquide est possible, utiliser des protections adéquates p. ex. des gants imperméables au froid, protection du visage, etc...

9. Propriétés physiques et chimiques.

Propane commercial	Butane commercial	LPG - carburant
--------------------	-------------------	-----------------

	Liquide sous pression Se gazéifier instantanément T52- 706	Liquide sous pression Se gazéifier instantanément T52- 706	Liquide sous pression Se gazéifier instantanément NBN - EN 589
Norme Belge	Odeur typique désagréable	Odeur typique désagréable	Odeur typique désagréable
Odeur	0,510kg/l	0,570 kg/l	0,540 kg/l
Densité à 15 C	1,54	2,07	1,81
Densité de vapeur relative	-42°C	1°C	-21°C
Point d'ébullition	5,2 bar	0,8 bar	3 bar
Tension de vapeur à + 5°C	7,5 bar	1,7 bar	4,6 bar
Tension de vapeur à + 15°C	450°C	405°C	430°C
T° d'auto inflammation	Int : 2,4 vol. % en air	Int : 1,8 vol. % en air	Int : 1,8 vol. % en air
Lim. d'explosivité	Sup : 9,3 vol. % en air	Sup : 8,8 vol. % en air	Sup : 9,3 vol. % en air
mélange dans l'air	1920°C	1915°C	1920°C
Température de flamme	13,8 kWh	13,7 kWh	13,8 kWh
Pouvoir calorifique	-	1800 mg/m3	1800 mg/m3
MAK (mg/m3)			

10, 11 & 12. Stabilité et réactivité. - Informations toxicologiques et écologiques.

Produit par combustion du CO, CO₂ et de l'eau. Eviter le contact avec des oxydants forts.

Les effets toxicologiques de ces produits ne sont pas connus.

Ces produits ne causent aucune pollution du sol, de l'eau ou de l'air.

13. Instruction pour l'élimination.

Suivant les réglementations locales et nationales. Destruction contrôlée par le feu.

14. Information pour le transport.

Classe ADR/RID : Classe 2 UN n° 1965 Code de danger ADR : 23 Etiquette n° 2.1 Code de classification 2.F

IMDG : Classe 2.1

15. Informations réglementaires.

Symbole UE : F + R12 Extrêmement inflammable N° UE (voir point 1).

S2 : Conserver hors de la portée des enfants.

S9 : Conserver dans un endroit bien ventilé.

S16: Conserver à l'écart de source d'ignition. Ne pas turner.

S33 : Mesures à prendre contra l'électricité statique.

16. Informations supplémentaires.

Ces données sont fournies de bonne foi et suivant l'état de nos connaissances.

Il est de la responsabilité du consommateur de prendre les mesures qui s'imposent pour s'assurer qu'il possède les données suffisantes pour l'usage qu'il compte faire du produit.